

Perpignan, le 21 mars 2020

A l'attention des rédactions

Communiqué de presse

**COVID 19 – LA VILLE DE PERPIGNAN SE MOBILISE**

**INSTAURATION D'UN COUVRE FEU**

*Jean Marc Pujol, maire de Perpignan communique :*

Au regard de l'urgence sanitaire qui nous touche, après discussion avec le Préfet et en accord avec le procureur de la République, et le directeur général de l'ARS, un couvre-feu entrera en vigueur sur l'ensemble de la commune de Perpignan, à compter de ce jour et jusqu'au 1er avril 2020 entre 20 h et 6h du matin.

Cette décision implique l'obligation impérative pour chacun de rester à son domicile à ces horaires. Il est en conséquence interdit de circuler, par quelque moyen que ce soit, sur le territoire de la commune entre 20h et 6h.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales. Cette interdiction est fondée sur l'arrêté préfectoral publié ce jour.

Les exceptions à cette interdiction ne concernent que les déplacements des personnels des services publics et des activités nocturnes indispensables au bon fonctionnement de la vie du quotidien. Pour les particuliers, seuls les déplacements liés à des motifs impérieux de santé, d'urgence médicale ou de force majeure seront tolérés.

